

# COMITE DE DIRECTION

*Réunion de Bureau du Mardi 28 août 2018*

*P.V. n° 4*

**Président de séance** : M. William PONT

**Secrétaire Général** : M. André VITIELLO

**Présents** : Mme Cathy DARDON – MM. Gérard BORGONI - Jean Paul RUIZ

**Assistent à la Réunion** : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – MM. Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Patrice BOUREAU (Président de la C.D.A) – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – André SASSELLI

---

## MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

---

## ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Dates des engagements*

- *Informations*

- *Nomination d'un arbitre Stagiaire*

- *Validation du Règlement Intérieur de la C.D.A*

- *Muté supplémentaire (art. 45 du Statut de l'Arbitrage)*

- *Muté supplémentaire (art. 67.1 des R.A.G de la Ligue Méditerranée)*

---

## CORRESPONDANCE

### ● F.F.F

- Déroulé du séminaire du BELFA des 27 et 28 août 2018. Noté.

- Courrier relatif au programme d'accompagnement pour le club des 100 femmes dirigeantes. Pris note.

- Notification du FAFA Emploi pour le club de TOULON ELITE FUTSAL. Transmis à la C.D.T.I.S.

### ● LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant les calendriers de la saison 2018 / 2019 jeunes et seniors. Transmis à la Commission des Activités Sportives sections « Jeunes » et « Seniors ».

- Courriers adressés aux mairies de POURRIERES, OLLIOULES, BARJOLS, HYERES et la SEYNE SUR MER par la Commission Régionale des Terrains concernant les rapports d'accélérométrie. Transmis à la C.D.T.I.S.

- Procès-Verbal de la Commission Fédérale du Fonds d'Aide au Football Amateur en date du 29 juin 2018. Transmis à la C.D.T.I.S.

- Tirage au sort du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe GAMBARDELLA au 16 septembre 2018  
ST MANDRIER / LE PRADET  
LE LUC / PAYS DE FAYENCE  
ST MAXIMIN / ELAN CAMPSOIS  
GIENS / GARDIA CLUB  
ST ZACHARIE / CUGES

- Procès-Verbal n°03 du Bureau Exécutif du Comité de Direction du 22 août 2018. Noté.

- Courrier concernant les dates évènementielles du Football d'animation 2018-2019 qui se dérouleront en Ligue Méditerranée. Pris note.

- Transmettant une demande de dérogation de l'art. 117 des R.G à la F.F.F. Noté.

- Tirage au sort du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe de France Féminine qui aura lieu le 23.09.18 :  
GONFARON / SC DRAGUIGNAN  
CARQUEIRANNE LA CRAU / AS MAZARGUES  
AS CANNES / LITTORAL SPORT ACADEMY

- Suite à la régionalisation administrative, l'IR2F a publié l'article suivant <https://mediterranee.fff.fr/regionalisation-de-la-formation-lir2f-est-pret/>. Noté.

#### • CLUBS :

- **CARQUEIRANNE LA CRAU** : Composition de la Poule U 19 D1 pour la saison 2018/2019. Transmis à la Commission des Activités Sportives section « Jeunes ».

- **COGOLIN** : Renouveau de l'Entente avec le club de GRIMAUD pour les catégories de U10 à U13. Le Comité de Direction émet un avis favorable.

- **COGOLIN** : Demande de renseignement pour la création d'une équipe féminine à 8. Transmis à la Commission Féminine et Féminisation.

- **SANARY** : Informant que toutes les rencontres seniors et jeunes se joueront sur le stade de la Guicharde pour la saison 2018/2019. Noté.

- **FC PUGETOIS** : copie du mail adressé à un club suite à un match amical du 14 août 2018 où des incidents sont survenus. Pris note.

- **LES VALLONS** : Non engagement dans la catégorie U19 pour la saison 2018/2019. Transmis à la Commission des Activités Sportives section « Jeunes ».

#### • DIVERS :

- **Direction de la Culture des Sports et de la Jeunesse** : Calendrier prévisionnel des stages concernant le programme Pass « Sport découverte », mardi 23 et mercredi 24 octobre au stade du Pradet et les jeudi 25 et vendredi 26 octobre 2018 au stade de Sanary. Noté.

- **MAIRIE DE ST TROPEZ** : Fermeture du Stade AUBOUR jusqu'en Janvier 2020. Transmis à la C.D.T.I.S

- **Mme Noëlle MOUTON** : Candidature pour intégrer la Commission Féminine et Féminisation. Transmis à la Commission Féminine et Féminisation

- **MAIRIE DU CANNET DES MAURES** : Demande une entrevue concernant l'avenir du Stade et des vestiaires du Cannel des Maures. Transmis au Président et la C.D.T.I.S

- **M. Valentin CLEMENT** : Candidature spontanée + C.V. Le Vice-Président Délégué répondra.

- **TPM** : Mise à disposition des installations du Vallon du Soleil pour l'organisation de la Rentrée du Foot Féminins le samedi 06 octobre 2018. Noté.

>> Adressant la nouvelle convention de mise à disposition des équipements sportifs à signer et à retourner. Nécessaire fait.

- **DDCS 83** : Demandant le logo du District du Var. Nécessaire fait.

- **MAIRIE DE HYERES** : Organisation les 22 et 23 septembre 2018 de la « fête du sport. A cette occasion de nombreuses activités seront mises en avant dont le football. Noté.

- **M. Cédric GENTE** : Candidature au poste de délégué District. Transmis à la Commission des Délégués.

- **M. Benjamin VIALE** : Demande d'intégration au Département Technique. Transmis au Département Technique

## **DATES BUTOIRS DES ENGAGEMENTS**

### **U19 D2 :**

> Clôture des engagements le 03 septembre 2018

### **U19 D3, U17 D3 et U15 D3 :**

> Clôture des engagements le 10 septembre 2018.

### **U15 à 8**

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018.

### **U18 FEMININES et COUPE DU VAR U18 FEMININES :**

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

### **U15 FEMININES ET COUPE DU VAR U15 FEMININES :**

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

### **CRITERIUM U13 FEMININES :**

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

## **INFORMATIONS**

- Suite à la demande de **CUERS PIERREFEU** pour organiser les finales de COUPE DU VAR saison 2018/2019, le Comité de Direction émet un avis favorable.

## **Nomination des Observateurs et Accompagnateurs Arbitres Saison 2018 / 2019**

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction valide les nominations des observateurs et accompagnateurs arbitres suivants :

### **OBSERVATEURS :**

MM Karim ABED – Maxime APRUZZESE – Jean François BECKER – Hakim BOUAKSA – Kadour BOUCHAALA – Cyril BOUREAU – Patrice BOUREAU – Bernard COTY – Christian DELANNOY – Julien DENANTE – Michel EBRARD – Patrick FAUTRAD – Patrick GUGLIELMO – Guillaume JANIN – Bertrand KEMPF – Guy MUCCI – Serge PAPA – Georges PEZZOLI (+ Futsal) – Fabrice POREE (+Futsal) – Jean REDAUD

### **ACCOMPAGNATEURS :**

MM Michel ALEXANDRE – Robert ANDRE – Billel BARHOUMI – Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Patrice BOUREAU – Dominique CARPENTIER – Jean François CLAIR – Christophe COURET – Habib DAAS – Christian DELANNOY – Jérôme DESHAYES – Michel EBRARD – Patrick FAUTRAD – Patrick GUGLIELMO – Pierre HOLLECKER – Bertrand KEMPF – Noël LANDON – Patrick LE TEXIER – Michel MOMBOISSE – Guy MUCCI – Serge PAPA – Georges PEZZOLI – Jean REDAUD

## **NOMINATION D'UN ARBITRE STAGIAIRE**

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction procède la nomination d'un arbitre stagiaire : M. Rachid HADJI (LE LAVANDOU).

## **LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L' (ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles, y compris nationales.

### **↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

LA LONDE (U17 D2) – GARDIA CLUB (U15 DHR) – SOLLIES FARLEDE (D2) – LES ARCS (D2) – BRIGNOLES (D2) – BORMES (D2) – CUERS PIERREFEU (D3) - FREJUS ST RAPHAEL (U19 R1) – VAL D'ISSOLE (D4)

### **↳ 2 MUTES SUPPLEMENTAIRES :**

LA VALETTE (R2 et U17 R1) - HYERES FC (R1) - SC TOULON (U17 R2) – SIX FOURS LE BRUSC (R2 – en attente du second)

## **LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN JOUEUR) SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 67.1 DU R.A.G DE LA LIGUE MEDITERRANEE**

- *Pour 3 saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

### **↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

ROQUEBRUNE (D3) – ROCBARON (D2)

- *Pour deux saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

### **↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

SC DRAGUIGNAN (R2) – FC PUGETOIS (D2)

- *Pour une saison, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

### **↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

Mar VIVO (D2) – VAL D'ISSOLE (D4)

- *Pour deux saisons si création d'une équipe supplémentaire en Critérium U12F/U14F ou U15F/U17F saison 2017/2018 et sous réserve d'engagement d'une équipe U15F ou U18F pour la saison 2018/2019*

### **↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

CARQUEIRANNE LA CRAU (R1) - ASPTT HYERES (U16 F – U18 F) – RAMATUELLE (R2) – SC TOULON (U15 d1)

Les clubs pouvant bénéficier d'un muté supplémentaire (encouragement à la création d'équipes féminines) doivent obligatoirement choisir leur équipe avant le début des championnats.

## **UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT**

**Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :**

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement**.

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHE DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

*Prochaine réunion plénière  
Le Mardi 4 septembre 2018*

**Le Président de séance :** William PONT  
**Le Secrétaire Général :** André VITIELLO